

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS - DAUPHIN, 2, près de la rue de la RÉPUBLIQUE

CI-DEVANT BOURBON.

Lyon, le 21 décembre 1848.

Proclamation du président de la République.

Aujourd'hui, à deux heures, un déploiement considérable de troupes s'est opéré aux environs de l'Assemblée nationale. Les Tuileries ont été fermées, et les postes de l'Assemblée nationale doublés. Paris cependant est tout-à-fait tranquille; les environs seuls du palais de l'Assemblée ont été animés par ce déploiement de forces et l'arrivée successive de ces nombreux régiments. A deux heures et demie, le bruit courait que l'Assemblée allait proclamer aujourd'hui le président de la République.

Effectivement, les dispositions de l'Assemblée étaient changées. Ainsi, la tribune réservée aux anciens députés avait été exclusivement mise à la disposition des membres de la famille Bonaparte. Depuis l'ouverture de l'Assemblée nationale, c'est la première fois qu'on voyait des dames dans cette tribune. Aussi, les représentants eux-mêmes remarquaient-ils attentivement ce changement. Les bruits se sont confirmés à l'Assemblée sur la proclamation du président. L'Assemblée était agitée et bruyante. Les groupes se formaient, l'animation était générale. Les ministres étaient tous présents et étaient même arrivés de très bonne heure. Quant au général Cavaignac, il ne manquait pas à la place que depuis longtemps il n'avait quittée pendant toute la durée des séances.

A quatre heures, Paris commençait à prendre un aspect de préoccupation. Le général Changarnier, en costume de son grade, suivi de son état-major, parcourait les rangs des différents régiments. Le jardin des Tuileries a été fermé, et des troupes ont été placées aux abords de l'Assemblée, sur la place, aux alentours de l'Assemblée nationale. Quelques cris de vive Napoléon! étaient entendus, mais sans aucune agitation dangereuse. Cette acclamation n'était que l'expression du contentement populaire exprimé par quelques individus. Les nouveaux ministres étaient présents. Il était facile de pressentir qu'un fait exceptionnel allait avoir lieu, en voyant les allées et venues de plusieurs représentants qui allaient s'entretenir avec Louis-Napoléon Bonaparte, dans un des bureaux de l'Assemblée. Aussi les discussions n'ont-elles offert aucun intérêt. On attendait avec impatience l'acte solennel qui était annoncé. Nous savons qu'au dehors toutes les mesures étaient prises pour assurer la tranquillité publique et l'installation calme du premier magistrat de la République. A quatre heures une minute, une très-grande agitation s'est manifestée dans l'Assemblée. Les représentants sont entrés en séance. M. Waldeck-Rousseau présente le rapport.

M. Louis-Napoléon Bonaparte, en habit noir, ceint de l'écharpe, portant la grande plaque de la Légion d'Honneur, est entré pendant le rapport, et il est allé s'asseoir à côté de M. Odilon Barrot. — M. le président à la fin du rapport l'a mis aux voix et il a été adopté à l'unanimité. M. Louis-Napoléon Bonaparte a

prêté serment d'une voix ferme et énergique; il a lu un discours écouté avec une attention religieuse, et il s'est retiré accompagné de ses nouveaux ministres. La séance a été levée presque immédiatement, et M. le président a annoncé qu'un supplément du *Moniteur*, publié ce soir, ferait connaître le nom des nouveaux ministres, dont la composition reste la même que celle que nous avons annoncée.

Le nouveau gouvernement.

Le vœu du peuple vient d'être solennellement proclamé par l'Assemblée nationale, et Louis-Napoléon Bonaparte a été reconnu, le 20 décembre, comme président de la République française.

Ainsi, notre cause a triomphé, et l'homme que nous avions recommandé au suffrage du pays est sorti du scrutin avec l'immense majorité de cinq millions cinq cent mille voix sur sept millions cinq cent mille votants.

Ce résultat est d'autant plus significatif, que la nation tout entière a pris part au vote. Point d'indifférence, point de renonciation au droit de souveraineté; tout le monde est venu combattre pacifiquement autour de l'urne électorale, car la totalité des citoyens ayant droit à voter s'élève à peine à huit millions : il n'y a donc que quelques cent mille voix tout au plus qui se sont abstenues sur toute l'étendue du territoire.

Le succès ne nous donne aucun enivrement, la victoire ne nous inspire aucune vanité; ce n'est pas nous qui triomphons, ce sont les principes d'ordre et d'honnêteté que nous défendons, ce sont les lois de la majorité qui s'imposent enfin, en chassant devant elles la domination d'une minorité ambitieuse.

Tant que nos intentions et celles du pays ont été représentées par un homme, nous nous sommes appliqués à faire prévaloir cet homme; tant que nos adversaires ont persisté à élever leurs prétentions sur le piédestal d'une individualité honnête, mais compromise et enchaînée à la queue d'un mauvais parti, nous avons lutté contre cette individualité. Aujourd'hui, les choses sont changées; les hommes disparaissent pour faire place aux intérêts, les drapeaux cessent de flotter, ils se reposent, et l'armée qu'ils commandaient, de conquérante, se fait organisatrice.

Désormais nous demanderons au gouvernement qui vient d'être installé à l'abri du grand nom de Napoléon, des actes décisifs et des mesures rassurantes. Nous savons que ces actes seront bienfaisants, et que ces mesures seront fécondes; aussi, nous avons confiance dans l'avenir, nous avons confiance en ces hommes expérimentés et loyaux, portés aux affaires par l'acclamation du pays, pour y réparer les fautes, les erreurs et les désastres dont elles ont eu à souffrir depuis dix mois.

En vain, depuis dix mois, la France entière montrait à ses gouvernants ses forces épuisées et sa fortune compromise; en vain, depuis dix mois, les principes les plus sacrés étaient mis en oubli, les institutions les plus justes violemment attaquées : nos gouvernants ne voyaient rien, n'entendaient rien; ils se complaisaient

dans les joies du pouvoir et dans les douceurs d'appétits satisfaits. La France, pour eux, c'était le monde officiel peuplé de leurs créatures, émaillé de leurs favoris. Tout ce monde-là était content, qu'importait le reste? *Le National* s'adressait chaque jour à lui-même, dans la personne de ses rédacteurs, un encens embaumé; que fallait-il de plus? et la France avait-elle le droit de se plaindre lorsque ces messieurs étaient heureux?

Eh bien! il est temps que cette exploitation cesse, et que le gouvernement s'occupe de donner au pays les garanties et les améliorations nécessaires. La révolution, détournée de sa route par des nains qui ont pris l'avidité de leurs désirs pour la puissance de leur talent, va rentrer dans cette voie de progrès où elle accomplira sa destinée providentielle.

Le nouveau ministère est le ministère de la nation; il apporte avec lui la restitution d'une souveraineté faussée et usurpée : qu'il soit le bien-venu!

Des journaux s'attachent à représenter l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte comme le résultat d'une coalition fortuite. Suivant eux, les partis qui n'ont voulu que marquer leur antipathie réciproque par ce vote commun, ne tarderont pas à se diviser. A cela, le *Constitutionnel* répond : « Nous dirons à ces journaux que leur charitable et patriotique espoir de voir la discorde renaître entre les modérés sera certainement déçu. Non, six millions de voix n'ont pas désigné M. Louis Bonaparte par hasard, mais parce qu'il s'était déclaré modéré, parce que son nom, dont certes on ne peut méconnaître ni l'éclat ni l'influence, signifiait l'ordre. Ajoutons que cette majorité modérée doit s'accroître, comme nous l'avons dit, sans contradiction possible, des trois quarts ou des quatre cinquièmes au moins des voix qui ont porté le général Cavaignac. Les hommes qui voulaient l'ordre, mais qui avaient une moins grande confiance que nous dans les forces et dans la résolution de la nation française, acceptaient, sous l'empire des craintes qu'on s'est appliqué à leur inspirer, et comme pour faire la part du feu, le nom du général Cavaignac, honorable sans doute, mais moins dégagé des liens du parti gouvernant depuis dix mois et des faux principes de la veille.

Le journal *l'Événement* publie la lettre suivante de l'excentrique M. Alexandre Dumas :

Au prince Louis-Napoléon Bonaparte,

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

« Prince,

« Permettez à un homme dont toutes les sympathies vous ont suivi dans l'exil et dans la prison, qui, toutes les fois qu'il a pris une plume à votre occasion, l'a prise pour vous défendre, dont la respectueuse amitié pour votre famille n'est point contestable; permettez à cet homme de vous parler avec toute la franchise de son cœur.

« Pour la première fois en France le peuple a élu

son chef. Ce chef, c'est vous. Cinq millions de suffrages vous ont créé, mieux que n'eût fait l'huile sainte. Ces cinq millions de suffrages vous imposent des devoirs, mais aussi ils vous donnent des droits.

« Assurez-vous rappelleront ces droits, laissez-moi vous parler un peu de vos devoirs.

« Le premier de tous ces droits, c'est de procéder à ce que l'on a fait vos devanciers. Enfants de la loi ou fils du droit divin, ils avaient des engagements envers le passé; ces engagements pris de ne pas être tenus.

Il n'en est point de même de vous. Vous êtes

e.

« Le peuple ne vous a pas dit : Nous vous nommons à condition que vous donnerez tel ministère à tel homme, telle ambassade à tel homme, telle place à telle influence.

« Il vous a dit : Nous vous nommons, parce que, comme le neveu de César, vous portez un nom divin. Nous vous nommons, parce que nous espérons en vous. Nous vous nommons, parce que nous sommes las du passé, et que nous vous donnons en garde l'avenir.

« Ce qui vous a nommé, prince, ce n'est point un journal, c'est le peuple! Ce n'est point une coterie, c'est la France!

« Or, le peuple attend de vous quelque chose de bon comme lui; la France attend de vous quelque chose de grand comme elle.

« Prince, il y a quelque chose de plus beau que le pardon, c'est l'oubli; oubliez d'abord.

« Oubliez que vous avez été proscrit, prisonnier, fugitif.

« Oubliez qu'à votre retour en France vous avez été raillé, insulté, calomnié. Oubliez tout, excepté que vous êtes l'homme du peuple, celui de la France.

« Regardez autour de vous comme un homme qui s'éveille, et qui ne se rappelle même plus les songes de son sommeil.

« Réveillez-vous sans haine comme sans crainte; sans haine, car vous n'avez plus de rivaux; sans crainte, car vous n'avez plus d'ennemis.

« Le suffrage du peuple vous enveloppe comme les nuages qui descendent du ciel enveloppaient les héros d'Homère en les faisant invulnérables.

« Voyez, autour de vous tout est calme, tout attend.

« Les premiers mots de votre bouche retentiront haut et iront loin, car le silence qui se fait est solennel.

« Que le premier mot qui sortira de votre bouche soit donc OUBLI; le second, justice.

« Il est juste que le comte de Chambord, innocent de toute tentative contre la France, dont il est exilé depuis dix-huit ans, voie les portes de la France se rouvrir pour lui.

« Il est juste que quatre jeunes princes, qui n'ont jamais rien fait contre vous, soient rappelés par vous.

« Attendez, ce n'est pas tout, car ce ne serait point assez.

« Il est juste qu'ayant servi la patrie, ils soient récompensés de leurs services.

« Il est juste que M. le duc d'Aumale, qui tenait l'Algérie, et qui, au premier ordre de la France, a remis son épée dans le fourreau en disant : Soyez obéie, ma mère! il est juste que M. le duc d'Aumale redevienne gouverneur de l'Algérie.

« Il est juste que M. le prince de Joinville, qui tenait la flotte, que sa science avait fait la lumière des officiers, que son courage avait fait l'idole des soldats; il est juste que M. le prince de Joinville, pour lequel la marine a voté, soit rendu à la marine.

« Il est juste que l'homme qui nous a sauvés de l'anarchie à l'Hôtel-de-Ville, qui a déchiré le drapeau rouge avec la main qui a écrit les *Girondins*, qui a perdu sa popularité par une erreur et non par une faute, il est juste que M. de Lamartine soit vice-président de la République.

« Il est juste que l'homme de juin, que celui qui six mois a exercé le pouvoir en France, qui a expié les fautes de ses amis, en buvant jusqu'à la lie le calice du désenchantement; il est juste que l'homme qui, digne-ment, noblement, simplement, se retire devant vous,

laissant Paris calme et la France confiante, il est juste que le général Cavaignac soit fait maréchal de France.

« Voilà ce que j'ai à vous dire, Prince: c'est la première, c'est la dernière fois que vous entendez ma voix, voix bien franche, bien loyale, bien désintéressée surtout.

« J'ai l'honneur d'être avec respect,

« Prince,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Alexandre DUMAS. »

(Correspondance spéciale du PRÉSIDENT.)

Paris, 20 décembre 1848.

Le ministère tel qu'il est composé répond à la situation de l'Assemblée nationale. Comprendre d'autres noms dans le cabinet eût été impossible; tous les hommes qui savent apprécier sans prévention la situation politique et parlementaire en conviennent. Certainement ce ministère aurait pu avoir dans ses rangs et à sa tête des hommes politiques d'une plus haute valeur, d'un nom plus éprouvé; mais dans la politique d'application, il faut surtout prendre les faits réels en considération. Viennent les élections, vienne une autre Assemblée, ce qui ne peut tarder, car la France entière a marqué les derniers jours de l'Assemblée constituante, et alors, un nouveau parlement amènera une situation différente, et, sans doute, un cabinet où, à côté des représentants honorables du parti modéré qui y tiendront avantagement leur place, viendront des hommes éminents que le pays désignera lui-même. On parle beaucoup, depuis hier, de bruits relatifs à une manifestation qui pourrait avoir lieu le jour de la proclamation du président de la République. Ces bruits sont exagérés. Toutefois, on ne peut nier qu'ils doivent leur origine à quelques faits politiques dignes d'attention. Il y a dans les masses populaires une telle aversion contre tout ce qui s'est fait depuis quelque temps, un tel dépit d'avoir servi de dupe à quelques intrigants, et un si vif désir d'en finir avec ces hommes de violence, d'intrigues, de malheurs, qui ont ruiné le peuple, qu'on pourrait craindre, en voyant cet état des esprits, quelques démonstrations exagérées des sentiments universels. Les hommes de sens politique droit, de prudence et de modération, font tous leurs efforts pour calmer ce peuple, ces ouvriers, ces marchands, ces fabricants, ces industriels, ces artisans, le bon, le vrai peuple enfin qui, fatigué de ce qui a été, se jette avec entraînement vers un autre ordre d'idées et de faits dans l'avenir. Il peut donc y avoir quelques dangers à redouter de ce côté, à cause de l'exubérance des sentiments de dégoût et d'antipathie qui dominent la population parisienne.

Il peut y avoir aussi quelque danger d'un autre côté. Les partis violents et anarchiques comptent toujours à Paris un certain personnel composé d'exaltés, de convaincus, d'ambitieux, et enfin d'hommes sans aveu, sans position, sans lien social, qui sont toujours prêts à se jeter dans le hasard des émeutes, des insurrections et des coups de main. Ces partis ne demanderaient pas mieux que de trouver une occasion qui facilitât et qui parût même légitimer une démonstration violente; d'ailleurs, outre leur cadre apparent, ils ont leurs adhérents cachés qui accepteraient la solidarité de leur succès, s'il était possible. Le scrutin du 10 décembre a défilé assez de calculs d'ambition, pour préparer des associés à ceux qui offriraient de leur donner de nouvelles chances. Tels sont donc les éléments du péril qui pourrait menacer la capitale d'une journée insurrectionnelle, si des moyens énergiques de compression n'étaient préparés pour rendre le succès et même la tentative impossibles. Nous savons en effet que telles sont les dispositions du gouvernement nouveau et des chefs qui vont prendre le commandement de la force publique, que les anarchistes qui feraient la folie de se montrer sous quelque drapeau que ce fût, seraient inexorablement écrasés. La leçon qu'ils recevraient serait de celles dont le souvenir ne s'efface jamais et qui leur enlèverait jusqu'à la pensée la plus lointaine de recommencer.

On blâme beaucoup, dans le monde parlementaire et dans le public, les nombreuses nominations et promo-

tions que se permet *in extremis* le pouvoir exécutif. Ces nominations sont d'autant plus malheureuses, qu'il faudra à la plupart de ces fonctionnaires abandonner leurs fonctions presque aussitôt après en avoir été investis.

Le parti modéré, comme la population, est décidé, en effet, à ne pas laisser les départements affligés plus longtemps de la présence de ces administrateurs improvisés qui, après être venus comme circulaires faites hommes au nom de M. Ledru-Rollin, se sont tellement compromis dans la lutte électorale pour la coterie du *National*, qu'il est impossible de les laisser administrer plus longtemps le pays. La déconsidération du pouvoir serait la conséquence de la mesure qui les maintiendrait à la tête des préfectures et des parquets. A Paris et dans les départements une large épuration sera faite par le pouvoir, sans doute, si on ne veut pas que la volonté énergique des populations l'accomplisse.

La situation de l'Italie préoccupe beaucoup le monde politique à Paris; mais on est d'accord pour considérer la question romaine comme étant en dehors de l'ensemble des affaires italiennes. On pense que le rétablissement du pape sur son trône temporel pourrait devenir l'objet de mesures militaires prises en commun par toutes les puissances de l'Europe, sous l'influence et avec le concours déterminant de la France.

L'affaire des diamants de la couronne commence à préoccuper le public. On se demande s'il est vrai, comme le bruit en court depuis une semaine, que les diamants de la couronne, représentant une valeur d'au moins 30 millions, ont disparu du ministère des finances où, le 25 février, on les avait transportés des Tuileries et du Garde-Meuble. Ou bien, est-il vrai que ces diamants n'ont pas disparu, mais que, *mis en gage ou vendus par suite des nécessités révolutionnaires*, on les a remplacés par de faux diamants? Il est temps d'éclaircir à ce sujet l'opinion publique, et de nommer une commission d'enquête et de vérification assistée des principaux joailliers de la capitale. Le gouvernement ne peut répondre à moitié en présence d'un pareil bruit.

La proclamation du président de la République aura lieu ce soir, selon toutes les probabilités. Toutes les mesures sont prises pour cette cérémonie.

Au sortir de l'Assemblée nationale, et après la proclamation et le serment, le nouveau président de la République se rendra au palais de l'Élysée-National, qui est disposé pour le recevoir. Toutes les mesures d'ordre et de précaution ont été prises pour que le palais de l'Élysée, qui doit servir de résidence au président, présente toutes les garanties de sûreté désirables, et d'après les informations que nous avons reçues, les garanties sont complètes.

Des mesures ont été prises également pour que, sur le passage du président et de son cortège, l'ordre ne puisse être troublé, soit par l'expression désordonnée d'un enthousiasme imprudent, soit par des manifestations malveillantes. Les personnes bien informées et qui connaissent les dispositions véritables de la population parisienne, sont certaines que la plus grande tranquillité régnera dans la capitale pendant la journée de demain.

On annonce que demain, aussitôt après la proclamation du président de la République, les nouveaux ministres entrèrent immédiatement en fonction. Tout est prêt pour cette installation, qui est une garantie de plus pour la tranquillité publique.

Le calme est complet aujourd'hui à Paris et rien n'annonce que ce calme soit menacé.

Chronique parisienne.

M. Gustave de Beaumont a demandé d'être rappelé de Londres, et M. de Tocqueville n'ira pas à Bruxelles comme chargé d'affaires auprès de la conférence dite de médiation. C'est, dit-on, M. Jérôme-Napoléon qui représentera la République française auprès de la reine Victoria.

— M. Ledru-Rollin n'est pas mort comme le bruit en avait couru hier. On avait répandu la nouvelle d'un duel projeté entre M. Carlier et le Danton de 1848, et l'on croyait d'autant plus à ce duel que M. Ledru-Rollin n'avait rien répondu à la lettre de M. Carlier que les journaux ont publiée. Il paraît qu'on était mal informé.

— Une revue de la garde nationale et des troupes en gar-

nison à Paris, doit avoir lieu aussitôt après la proclamation du président de la République. Les corps situés aux environs de la capitale doivent, dit-on, envoyer des détachements à cette revue qui sera passée par M. Louis-Napoléon Bonaparte en personne.

— Il va paraître, à partir du premier janvier, un nouveau journal quotidien, intitulé le *Pays*; son rédacteur en chef est M. Alletz.

— Il paraît que M. E. de Girardin doit se porter candidat aux élections du département de la Seine, pour remplacer M. Louis-Napoléon, nommé président de la République.

— Trois pages entières du *Moniteur* sont consacrées ce matin à des promotions dans l'armée.

— L'instruction de l'affaire Bréa continue. On a interrogé hier l'accusé principal. Les débats auront probablement lieu dans le commencement du mois prochain.

— Nous pouvons assurer que ce matin personne n'avait encore été choisi définitivement pour la direction des postes.

— Trois jeunes officiers égyptiens, qui ont été élevés dans les collèges de France, ont obtenu du gouvernement de la République, l'autorisation de servir, pour leur instruction, dans l'un des régiments français; ces étrangers sont arrivés à Perpignan depuis quelques jours.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 19 décembre.

Le reste de la séance est rempli par la lecture de diverses pétitions qui ne sont l'objet que de débats fort peu intéressants. La séance est levée.

Séance du 20 décembre 1848. — Présidence de M. A. Marrast.

A trois heures et demie la séance est ouverte. — Le procès-verbal est lu.

M. Mortimer-Ternaux a la parole pour une rectification au procès-verbal.

C'est à tort, dit-il, que M. Braumont (de la Somme), à l'occasion du rapport sur la pétition des blessés de juillet, a prétendu que le montant de la souscription faite à leur profit, et s'élevant à 4 millions, serait resté sans emploi, et qu'on n'en aurait plus entendu parler.

Cette souscription s'est élevée à 4,000,000 de fr., dont il a été rendu compte jusqu'au dernier centime. J'étais secrétaire de la commission. L'Assemblée comprendra la juste susceptibilité qui m'a fait monter à la tribune.

La modification est ordonnée, et le procès-verbal est lu et adopté. On nous annonce en ce moment qu'un grand déploiement de forces a lieu aux alentours de l'Assemblée.

Plusieurs compagnies de la garde nationale et un bataillon de la garde mobile sont placés dans les Tuileries, près de la grille du Pont-Tournant; plusieurs régiments de ligne occupent la grande allée des Marronniers du jardin des Tuileries, et des lanciers sont sur la place de la Concorde. Un régiment de dragons stationne sur le quai d'Orsay. Les postes de troupes de ligne aux portes de l'Assemblée nationale sont quadruplés. On ignore encore le motif de ce formidable déploiement de forces. On pense que la proclamation du président de la République doit être faite aujourd'hui, ce qui paraît assez probable, car la famille Bonaparte se trouve dans une loge réservée.

Les banes de la chambre et les tribunes se garnissent considérablement.

L'ordre du jour indique une double demande en autorisation de poursuites contre MM. Caussidière et Turck. (Rejeté sans discussion.)

L'Assemblée adopte un projet portant demande d'un crédit de 10,000 fr. pour la réimpression des œuvres de Laplace.

L'ordre du jour indique la discussion d'une proposition tendant à abroger le décret du 24 mars, qui a suspendu le travail dans les prisons.

M. Rouher demande l'ajournement du projet vu son importance.

M. Baudouin insiste pour la discussion immédiate.

Le renvoi après la discussion sur le sel est ordonné. Cette discussion du sel doit avoir lieu mardi.

L'ordre du jour indique la discussion d'une proposition de MM. Mortimer-Ternaux et Luneau renvoyée à demain.

En ce moment nous apprenons que de nouveaux régiments affluent sur la place de la Concorde où maintenant il y aurait plus de 20,000 hommes.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition du citoyen Lerebourg relative aux impressions de l'Assemblée.

M. Lerebourg demande l'ajournement qui n'est pas adopté.

M. Lerebourg donne lecture de sa proposition qui a pour but de confier à l'imprimerie nationale la publication des feuilles sténographiques des débats de l'Assemblée nationale et toutes les impressions de l'Assemblée.

M. BUREAU DE PUZY : M. Lerebourg nous reproche de nouveaux traités passés avec M. Pankoucke. Cependant ces traités nous ont fait faire une économie de 30,000 fr.

En ce moment M. le général Lebreton entre au milieu d'une vive agitation. Il est en grand costume d'officier général.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au rapporteur chargé de vérifier l'élection du président de la République.

M. WALDECK-ROUSSEAU rapporteur : Citoyens représentants, vous avez accompli une grande partie de votre mandat patriotique par l'œuvre de la Constitution, vous avez résolu qu'un président de la République, chargé d'en assurer l'exécution, serait élu par la nation. La nation convoquée par vous a versé dans l'urne électorale le témoignage de sa confiance. L'Europe admire le spectacle d'une grande nation se levant tout entière pour nommer son premier magistrat. 7,526,543 électeurs se pressant autour du scrutin, assurent l'avenir de la République et font justice des vaines espérances des partis.

(En ce moment Louis-Napoléon Bonaparte entre dans l'enceinte. Il porte sur son habit un ruban de représentant et un crachat, il s'assoit vers M. Odilon Barrot avec lequel il cause familièrement.)

M. LE RAPporteur : Il y a eu 7,526,543 votants. M. Louis-Napoléon Bonaparte a eu 5,454,226 suffrages, M. Cavaignac 1,448,107, M. Ledru-Rollin 570,119, M. Raspail 56,220, M. Lamartine, 47,910, M. Changarnier, 4,600. Il n'y a eu que 12,600 voix perdues.

Le rapporteur ajoute que les opérations sont presque partout régulières. Quelques protestations se sont élevées sur lesquelles votre

commission a passé à l'ordre du jour.

Le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte est donc l'élu de la France, et, devant l'histoire, le pouvoir va lui être remis par ceux qui en ont conservé le dépôt avec une sollicitude patriotique dont le pays sera reconnaissant. Ayons confiance, Messieurs, Dieu protège la France !

M. CAVAIGNAC : J'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que MM. les ministres viennent de me remettre leur démission collective.

Je viens, à mon tour, remettre à l'Assemblée les pouvoirs qu'elle avait bien voulu me confier.

Des applaudissements prolongés accueillent les paroles du général Cavaignac.

Le président proclame Napoléon-Louis Bonaparte qui est appelé à la tribune et prête serment.

M. Louis Bonaparte lit un discours qu'il nous est impossible de reproduire, mais qui porte une déclaration franchement constitutionnelle et républicaine.

Il termine en remerciant la précédente administration de ce qu'elle a fait pour l'ordre et le bonheur du pays.

Le cri de : Vive la République ! accueille la fin de ce discours qui est vivement applaudi.

Nous avons remarqué qu'au moment où l'Assemblée, à la presque unanimité, se levait pour accueillir les conclusions de la commission, la Montagne seule est restée à son banc.

A la contre-épreuve cependant, la Montagne ne s'est point levée.

En descendant de la tribune, M. Louis-Bonaparte s'avance vers le général Cavaignac et lui serre affectueusement la main.

Des applaudissements frénétiques accueillent cette démonstration.

M. le président de l'Assemblée annonce que M. Odilon Barrot est chargé de composer le nouveau cabinet. Il sera donné connaissance à l'Assemblée, par un message, de la constitution de ce cabinet.

Il est cinq heures.

Nouvelles de Lyon.

A l'approche du jour de l'an, où une grande quantité de bonbons se confectionnent, un arrêté de M. le maire de la ville de Lyon rappelle à MM. les confiseurs l'ordonnance du 1^{er} décembre 1840 concernant la fabrication de liqueurs, sucreries, dragées, pastillages colorés, etc.

— Le *Moniteur* publie un arrêté en date du 15 décembre, qui fixe le traitement des préfets et conseillers de préfecture, nous en extrayons les dispositions suivantes :

Département du Rhône : préfet, 24,000 fr.; conseiller, 2,400 fr.

Ain : Préfet, 10,000 fr.; conseiller, 1,200 fr.

Loire : préfet, 10,000 fr.; conseiller, 1,200 fr.

Saône-et-Loire : préfet, 10,000 fr.; conseiller, 1 200 fr.

Les traitements ci-dessus courront à partir du premier novembre 1848.

Les places de secrétaire-général de préfecture sont supprimées dans les départements des Bouches-du-Rhône, de la Haute-Garonne, de la Gironde, du Nord, du Rhône et de la Seine-Inférieure, à partir du premier décembre présent mois.

Conformément à l'ordonnance du 1^{er} mai 1832, un conseiller de préfecture, désigné par le ministre de l'intérieur, sera chargé, dans chacun de ces départements, des fonctions de secrétaire-général de préfecture, et recevra, à ce titre, une indemnité égale au quart de son traitement.

— Dans la soirée du dimanche 10 du courant, une lutte, qui pouvait avoir les résultats les plus déplorables, a eu lieu sur la route de Moingt à Montbrison.

Le nommé Antoine-Jean-Baptiste, soldat au 15 léger, revenait de la commune de Moingt en compagnie de deux autres militaires, il avait été devancé de quelques pas par ses camarades, lorsqu'arrivé au lieu dit de la Fontfort, il fut rencontré par deux individus qui chantaient; ces derniers s'arrêtèrent, échangèrent quelques propos insignifiants, et se jetèrent sur lui en le frappant à coups de pieds et de poings.

Le militaire en face de deux adversaires vigoureux, devait infailliblement succomber; il appela du secours, ses deux camarades, qui étaient passés devant lui, accoururent et le trouvèrent renversé. Les deux assaillants avaient pris la fuite. Antoine se plaignait des mauvais traitements dont il avait été l'objet, et on ne tarda pas à reconnaître qu'il avait reçu à la poitrine des blessures d'où s'échappait une assez grande quantité de sang. Ces blessures paraissaient avoir été faites par un instrument contondant. Des soins furent donnés immédiatement à la victime. On espère que les blessures n'auront pas de gravité. A la suite de ces faits, les nommés C..... et G..... de la commune de Moingt ont été arrêtés et conduits dans la maison de justice de cette ville.

(Le Roannais.)

— Au moment où les étrennes du jour de l'an vont faire un appel à toutes les bourses, chaque magasin montre ses séductions, et les étalages deviennent de véritables expositions où l'art, la mode et l'industrie luttent de richesse et de grâce.

La librairie produit chaque année, à cette époque, des livres merveilleux par le fini de l'impression et le luxe de la reliure. Nous avons vu chez M. Méra, libraire, rue Lafont, n° 4, les plus beaux ouvrages en ce genre; albums, éditions illustrées, livres d'histoire, œuvres de littérature, tout ce que l'esprit et le génie de l'homme ont produit de plus éminent se trouve réuni dans un heureux choix.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à visiter les magasins de M. Méra, où ils trouveront depuis le volume le plus simple jusqu'au livre couvert de velours et d'or.

Bourse de Lyon, du 21 Décembre 1848.

5 p. 0/0 comptant : 76, 75 50, 75. --- Chemins de fer d'Orléans, ferme, 725, 710. --- Nord, ferme, 386 25; d. 10, 395. --- Banque de Lyon, ferme, 1700. --- Mines de la Loire, ferme, 315, 300, 295; d. 10, 330, 312 50. --- Fonderies de l'Ardèche et de la Loire : 3,400, 3300; de l'Horme, 220; de Besseges, 500.

Condition des soies du 21 décembre.

Soies ouvrées, 76. — Soies grèges, 21. — Dernier numéro, 1936.

Nouvelles étrangères.

Berlin, 15 décembre 1848.

Vienne, 14 décembre. --- Les ministres Stadion et Bach sont arrivés ici. A Kremsier, il s'est formé, parmi les députés, une association austro-allemande, qui a adopté le programme suivant :

- 1° Etablissement d'une Autriche comme monarchie héréditaire constitutionnelle sur des bases populaires;
- 2° Repousser toute atteinte à la nationalité allemande en ce qui concerne le principe de l'égalité des droits;
- 3° Travailler à une union intime entre l'Allemagne et l'Autriche, comme état intégral.

HAMBURG, 16 décembre. --- Des lettres particulières de Copenhague annoncent que le gouvernement danois fait des armements et va embarquer des forces considérables pour le Jutland et l'île d'Alsens.

Les délégués de la ville ont, dans leur séance d'hier, adopté, après une assez longue discussion, par 47 voix contre 44, l'adresse suivante qu'ils ont résolu de faire parvenir au roi sans lui envoyer de députation :

« Majesté royale ! Les déplorables événements de ces derniers temps ont rendu impossible de parvenir à fonder la Constitution par la voix du commun accord. Nous déplorons profondément les faits qui ont amené la dissolution de l'Assemblée nationale. Une aberration telle que le refus d'impôts prononcé par les représentants du peuple, devait séparer la nation de ces derniers, qu'elle avait députés pour une œuvre de paix, et non de désaccord.

« Notre devoir et notre conscience nous forcent à le reconnaître, V. M. a octroyé à son peuple une Constitution, qui sera soumise à la révision et à la coopération de la nouvelle représentation du pays. Le principe du commun accord est garanti par là. Mais on s'est mis en possession d'un terrain sur lequel notre belle patrie, après les orages du passé, se transformera à l'intérieur et assistera en même temps avec joie aux événements qui élèveront encore la grandeur et la gloire qui ont été jusqu'ici son partage, sous la famille des Hohenzollern. Puissent nos espérances être remplies !

« L'Assemblée des délégués de la ville de Berlin. »

GENÈS, 16 décembre. --- Nous arrivons en ce moment au paroxysme de l'agitation qui règne depuis tantôt un an dans notre pays.

Le cercle italien avait manifesté l'intention de s'emparer des forts, pour proclamer ensuite un gouvernement provisoire.

M. Delaunay, commandant la garnison, a cru devoir établir son quartier-général dans la caserne d'artillerie, d'où il nous a adressé une proclamation.

Il invite les citoyens au maintien de l'ordre, et annonce qu'il est déterminé à garder fidèlement le poste qui lui est confié.

M. l'intendant et les syndics ont publié aussi un avis pour engager les habitants à la tranquillité, les prévenant qu'une estafette a été envoyée au ministère pour lui transmettre les vœux du peuple.

On pense que le ministre du commerce arrivera pour applanir toutes les difficultés.

Vous voyez que nous entrons dans une voie de révolution, qui renversera le trône constitutionnel, et nous jettera dans l'anarchie, condition peu propre à faciliter l'expulsion de l'ennemi commun.

ROME, 18 décembre. --- Les sections de l'Assemblée se réunissent afin d'examiner le projet de loi électorale pour la convocation de l'Assemblée constituante.

Le cercle populaire vient d'admettre Garibaldi comme associé honoraire. Ce général a donné l'accolade fraternelle à Ciccinnaccio, qui était présent à la séance.

On assure que Garibaldi sera nommé général en chef de nos troupes; on pense ainsi pouvoir leur inspirer le courage nécessaire pour le cas probable d'une nouvelle levée de boucliers.

Le cercle romain prend aujourd'hui la détermination de proclamer la Constituante.

On croit généralement que le pape se rendra en France, après l'élection de votre président.

Le bateau à vapeur le *Vauban* a ordre du chef du pouvoir exécutif de France, de se tenir devant Gaète, pour observer et secourir le pape, le cas échéant.

Le ministre des affaires extérieures de Toscane, Montanelli, a expédié à son ambassadeur à Rome des instructions sur le projet de la Constituante; il lui manifeste le vif désir qu'à la Toscane de voir se conclure ce grand acte de la régénération italienne, et il l'engage à porter tous ses soins à son accomplissement.

Nouvelles diverses.

Une arrestation importante a été opérée avant-hier, rue Richelieu : c'est celle d'un sieur Alexandre, âgé de cinquante ans, ancien caissier teneur de livres de M. Marie, négociant, rue des Fossés-Montmartre, chez lequel il est resté en cette qualité depuis 1840 jusqu'en octobre dernier, investi d'une confiance absolue, dont il a étrangement abusé.

Après sa sortie, M. Marie l'ayant fait remplacer, a été amené, par certains rapports sur sa conduite antérieure, à faire examiner s'il n'aurait pas commis de

soustractions à son préjudice, et il n'a pas tardé à être convaincu que depuis longtemps cet homme puisait à pleines mains dans sa caisse, et était parvenu ainsi à détourner des sommes considérables. Quand le doute ne fut plus possible, M. Marie se décida à porter plainte; et dimanche, dans le but de vérifier ses déclarations, un commissaire de police se transporta au domicile de l'ex-caissier, rue Richelieu, 48, qu'il trouva chez lui, l'interrogea, et finit par obtenir l'aveu des vols successifs qu'il avait commis, et qu'il évaluait lui-même à plus de 100,000 francs. Alexandre ajouta qu'il avait été porté à commettre ces vols par des idées de luxe, de plaisir et de dissipation. On sut en effet que, depuis plusieurs mois, il menait le train d'un homme qui jouit de 20,000 fr. de rentes. La perquisition faite chez lui a amené la découverte de plusieurs bijoux de prix, qui ont été saisis; le riche mobilier qui garnissait son appartement a été également mis sous les scellés; mais ces objets sont loin de représenter l'importante somme soustraite, dont, selon toute apparence, la plus grande partie a été dissipée.

L'ex-caissier a été mis en état d'arrestation.

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* :

« Voici un trait de probité à ajouter à ceux que nous enregistrons si fréquemment :

« Un de nos abonnés avait fait mettre ces jours derniers, dans nos annonces, la perte d'une épingle dont le prix n'était pas moindre de 600 fr. Le citoyen Saily, ouvrier, rue de la Vigne, ayant vu cette annonce, s'est empressé de rapporter à son propriétaire l'épingle qui avait été perdue par lui.

« Ce digne citoyen a dit, avec une naïveté touchante, en rendant ce précieux bijou :

« Je l'aurais bien fait annoncer de mon côté, mais je n'avais pas le moyen de payer l'insertion au journal, et alors, pensant bien qu'il y aurait des réclamations, j'empruntais tous les matins les feuilles pour voir si elles en disaient quelque chose. »

L'Élysée-National, autrefois l'Élysée-Bourbon, que l'Assemblée vient d'affecter à la résidence du président de la République française, portait, au commencement du dernier siècle, le nom d'hôtel d'Evreux; il avait été bâti en 1748, par le comte d'Evreux, lieutenant-général, gouverneur du château royal de Monceaux. Mme de Pompadour, maîtresse de Louis XV, l'acheta à la famille d'Evreux et le conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1764. Après elle,

l'hôtel d'Evreux passa au financier Beaujon, qui le vendit, en 1786, au roi Louis XVI. Devenue propriété nationale à la révolution; il ne reçut aucune affectation sous la République; sous l'Empire, Murat, roi de Naples, en fit l'acquisition; lors de la seconde Restauration, le domaine de l'Etat s'en empara. La loi qui, après 1830, fixa la liste civile de Louis-Philippe, avait affecté l'Élysée à la résidence de la reine Amélie, dans le cas où elle survivrait au roi.

L'Élysée est le dernier palais habité par Napoléon; c'est à l'Élysée qu'il vint descendre le 21 juin, après le désastre de Waterloo; c'est à l'Élysée qu'il abdiqua en faveur du roi de Rome.

TENTATIVE D'ASSASSINAT PAR UN MARI SUR LA PERSONNE DE SA FEMME. — HORRIBLES DÉTAILS.

Le nommé Morel, seigneur de long, a les cheveux crépus, les yeux éraillés, le visage couturé par la petite vérole. Son regard louche décelé, au premier aspect, les instincts de la bête féroce. Malgré sa figure repoussante, Morel épousait, il y a six mois, une bonne et honnête ouvrière, que sa conduite régulière et son habileté avaient fait placer à la tête d'un des ateliers de charité de la mairie du 12^e arrondissement.

Morel, en se mariant, pensait que sa femme avait une petite fortune. Il disait avoir lui-même quelque chose, et cependant, la veille du mariage, il empruntait à sa future vingt francs pour acheter une alliance et d'autres menus objets qu'il devait lui donner.

La femme Morel possédait seulement quelques économies, et, à peine mariée, elle se vit contrainte de livrer cet argent, qui se dissipait en débauches; elle eut même à subir les exigences des parents de son mari, qui venaient tour à tour lui faire des emprunts en la menaçant. Pour les satisfaire, il fallait mettre au Mont-de-Piété jusqu'à ses effets d'habillement.

Cependant Morel croyait que sa femme avait de l'argent caché; et au bout d'un mois de ménage, il la maltraitait pour obtenir ce qu'elle était dans l'impuissance de lui donner. Cette malheureuse n'opposait à ces actes de brutalité que sa douceur et sa résignation, et déjà plusieurs fois Morel avait fait entendre qu'il la tuerait un jour ou l'autre pour s'en débarrasser. Avec un tel homme, une catastrophe était toujours imminente.

Hier, vers dix heures et demie, Morel rentra; sa femme lui avait préparé à souper, et comme elle souffrait des coups qu'il lui avait donnés le jour précédent, elle se mit au lit.

Morel, tout en mangeant, lui adressait des injures auxquelles elle ne répondait pas, et comme si cette patience angélique eût surexcité la rage de ce misérable, il se précipita tout à coup vers le lit, et, saisissant sa femme par les cheveux, il lui frappait violemment la tête contre la muraille. Sa fureur croissant de plus en plus, il l'arrache du lit, en la tenant toujours par les cheveux, et continua à frapper de sa tête sanglante les murs et les meubles; puis, fatigué de ce genre de supplice, il s'étendit par terre et lui foula le visage et la poitrine avec le talon de ses souliers ferrés.

La malheureuse victime fit un effort désespéré pour ouvrir la fenêtre et appeler au secours, mais son bourreau lui saisit la gorge entre ses deux mains, et tenta de l'étrangler.

Cette scène de meurtre avait été entendue par un voisin, le sieur Priche, employé à l'Assemblée nationale. Il avait essayé d'entrer pour porter secours à la femme Morel; mais la porte étant fermée, il courut chercher la garde; lorsqu'il revint avec les soldats, l'assassin refusa d'ouvrir, et, comme une bête fauve, que le carnage enivre, il poursuivit son œuvre de sang avec un redoublement de fureur.

On prit alors le parti d'enfoncer la porte; une obscurité complète régnait dans la pièce où se passait cette scène horrible. Morel se précipita sur le premier soldat qui se présenta, et chercha à le désarmer; mais des voisins accoururent avec de la lumière et l'on parvint à se rendre maître de ce forcené, dont la bouche écumait de rage.

Ce matin, M. Blavier, commissaire du quartier du faubourg Saint-Jacques, a procédé à une enquête, et pendant toute la journée, une foule nombreuse a stationné devant la maison, théâtre du crime.

La femme Morel, dont l'état laisse peu d'espoir, a été transportée dans un hospice. Son meurtrier, loin de se repentir, manifeste le regret de ne pas l'avoir tuée.

L'Administration du Jardin-d'Hiver a l'honneur de prévenir MM. les abonnés que mercredi et vendredi il y aura, de 3 à 5 heures, concert vocal et instrumental.

Les intermèdes seront remplis par des scènes de Guignol.

MM. les abonnés sont priés de se munir de leur carte d'abonnement.

A. MEINEL, Gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 48, place de la Charité.

50 pour cent meilleur marché que de louer des livres.

ROMANS A 20 C.

ILLUSTRÉS ET COMPLETS,

Contenant la matière de deux volumes de cabinet de lecture;

QUINQUANTE ROMANS SONT EN VENTE; IL EN PARAÎT DEUX OU TROIS NOUVEAUX PAR SEMAINE.

CHEZ LE MÊME LIBRAIRE:

LES DRAMES JUDICIAIRES

ET

CAUSES CÉLÈBRES ILLUSTRÉS,

A 20 CENT. LA LIVRAISON.

MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE,

PAR CHATEAUBRIAND,

Dans le feuilleton du journal LA PRESSE.

TROIS VOLUMES SONT COMPLETS. — A 2 FR. LE VOLUME.

Chez **BALLAY aîné, libraire,**
RUE BOURBON, 2.

BAISSE DE PRIX.

Cottaz et C^{ie}.

Maison de gros et détail.

PRIX-FIXE. — AU COMPTANT.

QUALITÉ SUPÉRIEURE.

Chaussures d'Enfants de tout âge, Souliers pour dames et pour hommes,

DE TOUTS GENRES.

Grande fabrique de chaussures lyonnaises.

RUE DE L'ARBRE-SEC, 32, à Lyon.

(DANS LA COUR.)

BOTTINES lasting noir, en souliers, avec chevilles au talon,	5 fr. 90 c.
BOTTINES lasting noir, en écarpin,	5 90
BOTTINES lasting en couleurs, claquées vernies,	6 90
BOTTINES satin anglais, claquées tout au tour,	4 50
BOTTINES satin anglais, à bout verni,	4
BOTTINES grises, claquées, vernies tout au tour,	4
BOTTINES grises à bout verni,	5 50
SOCQUES en cuir à bout,	5
SOCQUES en cuir à claque,	5 50
BOTTES fortes,	16
BOTTES fines,	16
REMONTAGES,	12
BOTTES VERNIES,	22

Bottes de commande, en 12 heures.

Bottines, en 7 heures.

NOTA. — Le sieur **COTTAZ** prévient ses nombreux clients qu'il vient de prendre association avec un fabricant de cuirs, tiges et peaux; il peut obtenir les marchandises moitié meilleur marché et premier choix, ce qui lui permettra de livrer les bottes et bottines aux prix indiqués ci-dessus et en bonne qualité, sans préjudice de la couture qui sera tout aussi solide que si c'était dans un prix plus élevé.

A vendre à l'amiable

BELLE ET GRANDE

PROPRIÉTÉ

Située en l'île de Porquerolles, commune d'Hyères (Var).

Cette PROPRIÉTÉ, de la contenance totale d'environ 750 hectares, se compose de maison de maître, avec bâtiments d'exploitation; de 60 hectares en jardins, terres, vignes et luzernières d'un bon produit; de 690 hectares en bois de diverses natures, produisant également un bon revenu; de plusieurs baux et d'une rente en argent, s'élevant annuellement à 1,850 fr.

Cet immeuble est appelé à recevoir un accroissement de valeur considérable par les défrichements successifs qui peuvent y être faits facilement.

Outre la culture principale de la vigne, le sol est très-convenable à celle de l'olivier, figuier et autres récoltes méridionales.

L'habitation y est aussi agréable que sanitaire par la bonté de la température exempte de toute gelée et de grêle.

S'adresser, pour les renseignements, à M. BONNET, quai de la Baleine, 14; ou sur les lieux, à M. CREUZET, propriétaire.

Salle du Colisée.

DIMANCHE 31 DÉCEMBRE 1848,

A MIDI PRÉCIS,

Au bénéfice des colons lyonnais,

PREMIER

Grand Concert politique,

Donné par la société philharmonique du Nord, avec le concours de 150 exécutants, artistes et amateurs.

Prix du Billet : 1 fr.

JARDIN D'HIVER.

Visites et promenades tous les jours, moyennant 50 ct. Les mercredis et vendredis concert pour MM. les abonnés.

Guérison prompte et sans mercure, DES MALADIES

TANT ANCIENNES QUE NOUVELLES.

Le Rhumatisme, la Goutte et toutes les maladies de peau se dissipent en peu de jours par un système dépuratif tout végétal. — S'adresser en confiance à la pharmacie, rue de Puzy, n. 68. — Les annonces de ma pharmacie sont envoyées par la poste à 50 centimes par an.